

Indicateurs de concurrence sur le marché du gaz de l'Union européenne

Statistiques en bref

ENVIRONNEMENT ET
ENERGIE

8/2005

Energie

Auteurs

John GOERTEN
Emmanuel CLEMENT

Contenu

Points importants 1

Introduction 2

Production et importation:
nombre d'entités et importance
relative de celles-ci 2

Commerce du gaz naturel:
balance négative pour tous,
exceptés le Danemark, les
Pays-Bas et le Royaume-Uni ... 4

Distribution: un nombre élevé
de distributeurs ne signifie pas
nécessairement un niveau élevé
de concurrence 5



Fin de rédaction: 21.06.2005
Données extraites le: 15.06.2005
ISSN 1562-3084
Numéro de catalogue: KS-NQ-05-008-FR-N
© Communautés européennes, 2005

Points importants

- Conformément à la directive européenne sur le gaz, l'ensemble des consommateurs pourront choisir librement leur fournisseur de gaz à partir de juillet 2007.
- Toutefois, les marchés du gaz continuent de présenter d'importantes rigidités dans de nombreux cas, généralement à cause du manque persistant d'intégration des marchés nationaux. En l'absence de concurrence transfrontalière, les opérateurs en place peuvent protéger facilement leur position.
- Le degré d'ouverture du marché et de concurrence est très élevé au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Irlande, en Italie et en Espagne.
- La majeure partie des distributeurs de gaz ont été enregistrés en Allemagne et en Italie, suivies de loin par l'Espagne et la Pologne.
- Dans la plupart des cas, le marché de la distribution reste dominé par un petit nombre de sociétés de très grande taille, excepté en Allemagne, en Espagne et aux Pays-Bas.

Tableau 1: Degré d'ouverture du marché au 1^{er} janvier 2005

Pays	Gaz			Taille du marché ouvert (en milliards de m ³)
	2001	2005*	Seuil d'éligibilité	
UE-25		57%		360
UE-15	50%	74%		353
BE	59%	90%	Complet*	11
CZ	:	0%	Complet	0
DK	30%	100%	Complet	5
DE	100%	100%	Complet	82
EE	:	95%	non résidentiel	1
EL	0%	0%	0	0
ES	72%	100%	Complet	20
FR	20%	70%	non résidentiel	28
IE	75%	86%	>0.5 mcm	3
IT	96%	100%	Complet	62
LV	:	0%	Complet	0
LT	:	70%	>1mcm	2
LU	51%	72%	>15mcm	1
HU	:	69%	non résidentiel	8
NL	45%	100%	Complet	38
AT	49%	100%	Complet	7
PL	:	34%	>15mcm	4
PT	0%	0%	0	0
SI	:	91%	non résidentiel	1
SK	:	34%	>15mcm	2
FI	0%	0%	0	0
SE	47%	95%	>15mcm	1
UK	100%	100%	Complet	95

Note: Les valeurs UE-15/UE-25 correspondent à la moyenne des pays. Excepté en milliards de m³ = somme.

*BE -> Complet uniquement en région flamande.

2005*-> «0» indique que les chiffres nationaux sont manquants (CZ, EL, LV, PT, FI).

Source: DG TREN, sur la base des informations fournies par les organismes de contrôle/États membres.

Introduction

La présente publication fournit des informations basées essentiellement sur les résultats d'un exercice de collecte de données réalisé à l'aide d'un questionnaire ad hoc et destiné à étudier la concurrence sur le marché du gaz.

La directive 2003/55/CE sur le gaz est la principale mesure législative européenne dans la perspective de l'établissement du marché intérieur du gaz. Elle devait être mise en œuvre pour le 1er juillet 2004.

À partir de juillet 2007 au plus tard, l'ensemble des consommateurs pourront choisir librement leur fournisseur de gaz. Le fournisseur actuel ne constituera plus l'unique choix.

Les infrastructures seront indépendantes des sociétés d'approvisionnement qui devront toutes utiliser le même réseau. Les clients finaux ne noteront aucune différence. Des organismes de contrôle ont été établis dans chaque pays de l'UE afin de s'assurer que les fournisseurs et les sociétés du réseau opèrent correctement et fournissent à leur clientèle les services promis. Toutes les parties prenantes se réuniront régulièrement pour discuter de la façon dont peut être amélioré le marché du gaz («Forum de Madrid»).

Dans certains États membres, l'introduction de la concurrence a été rendue plus difficile par l'existence de sociétés disposant d'un pouvoir excessif sur le marché national et régional. La Commission a régulièrement attiré l'attention sur ce problème et certains États membres doivent s'y attaquer et promouvoir davantage les échanges transfrontaliers ainsi qu'améliorer l'interconnexion. Toutefois, il convient de garder

à l'esprit que les États membres peu intégrés avec leurs voisins et ne disposant que de sources extérieures limitées ont éprouvé plus de difficultés à stimuler la concurrence.

Dès lors, les meilleures performances sont atteintes sur les marchés qui se trouvent à proximité d'une gamme variée de ressources, tels que la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas. L'Italie et l'Espagne ont également réalisé d'importants progrès en 2004.

Le tableau 1 présente l'état d'avancement du processus de libéralisation et exprime, en %, le degré d'ouverture du marché. L'ouverture du marché est définie comme le pourcentage du volume total de gaz naturel consommé par les clients qui peuvent choisir leur fournisseur de gaz naturel.

Au début de l'année 2005, la libéralisation complète du marché était effective dans 10 États membres (bien qu'en Belgique, seule la région flamande était concernée). Le seuil d'éligibilité montre que dans certains pays, le libre choix du fournisseur reste réservé aux clients non résidentiels. Dans d'autres pays, le seuil est lié à une certaine quantité. Des quantités qui ne sont normalement pas atteintes par les clients résidentiels.

Les pages suivantes offrent une vue d'ensemble de la situation dans chaque pays et présentent notamment le nombre et l'importance des producteurs/importateurs de gaz et des distributeurs de gaz.

Production et importation: nombre d'entités et importance relative de celles-ci

La plupart du gaz naturel provient de l'extérieur de l'Union européenne. Si l'on regarde la disponibilité du gaz dans chaque État membre, il apparaît qu'en 2003, seul le Danemark couvre ses propres besoins grâce à la production nationale. Le Royaume-Uni approche «l'autosuffisance» étant donné que 93% du gaz disponible provient de la production nationale. Aux Pays-Bas, près des trois quarts de la consommation de gaz sont couverts par la production intérieure. La Pologne est en mesure de couvrir un tiers de ses besoins et l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie et l'Autriche environ un cinquième.

Par ailleurs, dix États membres ont couvert la totalité de leurs besoins en gaz par le biais des importations et quatre autres la quasi-totalité (République tchèque, Espagne, France et Slovaquie).

Il n'est dès lors pas surprenant que les pays bénéficiant d'une production propre importante disposent généralement d'une quantité de gaz élevée sur le marché. En valeurs absolues, exprimées en unités énergétiques (pétajoule (PJ) – voir Notes méthodologiques), le Royaume-Uni a enregistré la valeur la plus élevée avec 4 617 PJ en 2003. Les Pays-Bas ont affiché 3 278 PJ, valeur élevée si l'on considère la taille du pays. L'Allemagne se situe entre ces pays avec 3 928 PJ, en dépit du fait que plus de 80% ont été importés.

Tableau 2: Production nationale et importations de gaz, par État membre, 2003

	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	LV	LT	LU	HU	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	
Total en PJ	689	366	335	3928	32	92	1002	1842	:	2897	65	111	49	569	3278	400	519	123	42	264	190	41	4617	
dont, en % du total:																								
Production nationale de gaz naturel	0	2	100	19	0	0	1	3	:	18	0	0	0	19	74	21	32	0	0	3	0	0	93	
Importations de gaz naturel	100	98	0	81	100	100	99	97	:	82	100	100	100	81	26	79	68	100	100	97	100	100	7	

Source: Eurostat.

Tableau 3: Nombre d'entités fournissant du gaz dans le pays et importance relative de celles-ci, 2003

	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	LV	LT	LU	HU	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK
Nombre total d'entités fournissant du gaz dans le pays (production ou importations)	4	6	3	27	2	1	12	10	:	23	1	4	2	10	:	5	11	1	2	1	1	1	32
Nombre d'entités traitant au moins 5% du volume total de gaz naturel (importé ou produit)	1	1	2	5	2	1	4	1	:	4	1	3	1	4	:	1	1	1	1	1	1	1	6

Source: Eurostat.

Dans l'ensemble, les pays totalement dépendants des importations de gaz ont affiché des valeurs plus faibles, notamment l'Estonie et la Slovaquie, respectivement avec 32 PJ et 42 PJ. On rappellera que ni Chypre ni Malte ne produisent ni n'utilisent du gaz naturel.

Le tableau 3 présente le nombre d'entités fournissant du gaz dans les pays respectifs, soit en tant que producteur national de gaz, soit en tant qu'importateur de gaz.

Comme mentionné dans le rapport de la Commission européenne de janvier 2005 sur la mise en œuvre du marché intérieur du gaz et de l'électricité, le problème majeur au niveau national est que, dans de nombreux cas, il n'existe qu'une seule entreprise pour commercialiser la quasi-totalité du gaz. Cette situation a d'importantes conséquences sur les possibilités de concurrence dans le domaine de l'approvisionnement. Même s'il existe plusieurs fournisseurs, leur concurrence mutuelle risque d'être inefficace s'ils achètent tous leur gaz au même grossiste. Il faut dès lors souligner à nouveau que la disponibilité des ressources externes (en d'autres termes, le niveau d'intégration du réseau avec les pays voisins) influence de manière notable la rapidité du processus de libéralisation.

Le développement du marché intérieur est également freiné par le maintien de réservations à long terme de capacités de transport. Le manque de cohérence entre les structures de tarification de chaque gestionnaire de réseau de transport a également empêché la concurrence dans certains domaines. Le rapport de la Commission susmentionné illustre bien en prenant l'exemple du transport de gaz de Zeebrugge en Belgique à Budapest en Hongrie. Ce transport nécessiterait l'utilisation d'au moins cinq réseaux différents; la complexité liée au calcul des charges constituerait un frein sérieux pour tout utilisateur potentiel des réseaux.

Le tableau 3 montre que le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie ont enregistré respectivement 32, 27 et 23 entreprises. Comme l'indique le tableau 1, ces trois pays ont atteint une libéralisation totale du marché.

Par ailleurs, une seule entreprise est restée en charge de la production et de l'importation en Grèce, en Lettonie, au Portugal, en Slovaquie, en Finlande et en Suède, ce qui revient à une situation de monopole étatique. Dans ces pays, le niveau de concurrence n'est pas développé ou ne fonctionne pas (encore).

Le tableau 3 montre également le nombre d'entreprises qui traitent au moins 5% du volume total de gaz d'un pays. L'étude a révélé qu'en 2003, 13 pays comptaient une seule entreprise importante. L'Espagne, l'Italie et la Hongrie ont enregistré 4 sociétés détenant des parts importantes de marché, l'Allemagne 5 et le Royaume-Uni 6. Ce dernier pays est généralement considéré comme présentant une structure de concurrence mature.

Commerce du gaz naturel: balance négative pour tous, exceptés le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni

Tableau 4: Importations et exportations de gaz naturel, en TJ (PCS) – 2003

	Importations	Exportations	Solde
BE	689 396	28 876	-660 520
CZ	359 693	1 908	-357 785
DK	0	120 692	120 692
DE	3 187 328	282 769	-2 904 559
EE	31 635	0	-31 635
EL	92 484	0	-92 484
ES	992 448	0	-992 448
FR	1 788 025	38 937	-1 749 088
IE	:	:	:
IT	2 367 686	2 210	-2 365 476
LV	65 403	0	-65 403
LT	110 900	0	-110 900
LU	49 498	0	-49 498
HU	462 396	0	-462 396
NL	849 263	1 603 074	753 811
AT	317 283	40 567	-276 716
PL	350 607	1 767	-348 840
PT	122 992	0	-122 992
SI	41 982	0	-41 982
SK	256 076	0	-256 076
FI	190 004	0	-190 004
SE	37 308	0	-37 308
UK	310 675	637 337	326 662

Source: Eurostat.

Comme indiqué ci-avant, la plupart du gaz est acheté à l'extérieur de l'Union européenne. Dans 19 États membres sur 22 (en excluant l'Irlande qui n'a pas fourni de données et Chypre et Malte qui ne disposent pas d'un réseau de gaz naturel), la balance commerciale du gaz était négative en 2003.

Le principal importateur de gaz naturel a été l'Allemagne avec une quantité équivalente à près de 3,2 millions de TJ, suivie par l'Italie (2,4 millions de TJ) et la France (1,8 million de TJ). L'Allemagne a importé la majeure partie de son gaz naturel de Russie (44% du total des importations), de Norvège (31%) et des Pays-Bas (20%). L'Italie a fait venir la plupart de son gaz d'Algérie (38% du total des importations), de Russie (31%) et de Norvège (12%). Les trois principaux pays fournisseurs de gaz naturel à la France étaient la Norvège (30%), la Russie (24%) et l'Algérie (22%).

Concernant la balance commerciale du gaz naturel, le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont été les seuls pays à générer un surplus. Dans le cas des Pays-Bas, ce surplus était substantiel (753 000 TJ).

Les Pays-Bas sont également apparus comme le plus gros exportateur de gaz naturel avec 1,6 million de TJ vendus à l'étranger. Les principaux pays de destination du gaz naturel néerlandais ont été l'Allemagne (45% du total des exportations néerlandaises de gaz), la Belgique (18%) et l'Italie (18%).

Comparé aux Pays-Bas, le Royaume-Uni en a exporté en quantité nettement moindre (637 000 TJ). Trois quarts des exportations de gaz du Royaume-Uni sont allés à la Belgique, 23% à l'Irlande et les 2% restants aux Pays-Bas.

Le Danemark, le troisième pays affichant une balance commerciale positive pour le gaz et le seul pays à ne pas importer de gaz naturel, a exporté un équivalent de près de 121 000 TJ. Ces exportations sont réparties entre deux pays seulement: l'Allemagne a reçu 66% et la Suède les 34% restants.

En quantités absolues, l'Allemagne – avec un équivalent proche de 283 000 TJ – a exporté plus de gaz naturel que le Danemark. Cependant, aucun détail n'a été fourni concernant les principaux pays de destination.

À ce jour, les capacités en matière d'importation dans l'Union européenne sont amplement suffisantes pour satisfaire la demande. Pour autant que des capacités soient disponibles, il existe déjà de bonnes raisons pour les pays producteurs et les fournisseurs communautaires de conclure des contrats pour satisfaire une demande croissante.

Actuellement, peu de mesures très spécifiques sont appliquées au niveau général. À moyen terme, un certain nombre de projets, notamment pour le GNL (gaz naturel liquéfié), sont en cours ou envisagés. On s'attend à ce que ces investissements se feroient sans mesures de soutien spécifiques.

Distribution: un nombre élevé de distributeurs ne signifie pas nécessairement un niveau élevé de concurrence

D'ici juillet 2007, tous les clients deviendront des clients éligibles et auront la possibilité de choisir le fournisseur de gaz le plus intéressant. Dans ce contexte, il est important que l'ouverture du marché offre aux consommateurs le même degré de fiabilité en terme d'approvisionnement en gaz et au moins le même degré de transparence et de compréhension du prix facturé. Un choix en connaissance de cause est donc de prime importance.

Cependant, certains clients résidentiels et petites entreprises estiment d'une façon générale qu'un choix en connaissance de cause est rarement possible, étant donné que les comparaisons de prix sont inexistantes ou difficiles à comprendre. Des améliorations sont nécessaires à cet égard, et les industries et les organismes de contrôle doivent s'assurer que des informations sérieuses sur les prix et les services offerts sont disponibles d'une façon objective et transparente.

Le tableau 5 montre le nombre total de distributeurs de gaz dans les différents États membres en 2003. Il convient de noter qu'un producteur de gaz (ou importateur – voir tableau 2) n'exerce pas forcément d'activités de distribution. La plupart des distributeurs se trouvent en Allemagne. Avec 701 entreprises, elle dépasse de loin le nombre de distributeurs en Italie (412). Cependant, une seule entreprise allemande détient une part de marché d'au moins 5% de la quantité totale de gaz fournie au niveau national, tandis qu'en Italie, cinq entreprises répondent à ce critère.

L'Espagne et la Pologne comptaient respectivement 43 et 40 distributeurs. Des parts de marché importantes sont détenues par 3 sociétés (en Espagne) et 7 (en Pologne).

Entre 20 et 30 entreprises de distribution étaient enregistrées dans 5 pays: la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche, la Finlande et le Royaume-Uni. Ces pays dénombrent entre 3 et 5 sociétés importantes, à l'exception de la Finlande où une seule société détient une part de marché supérieure au seuil de 5%.

Un seul distributeur a été enregistré en Grèce, en Lettonie et en Slovaquie.

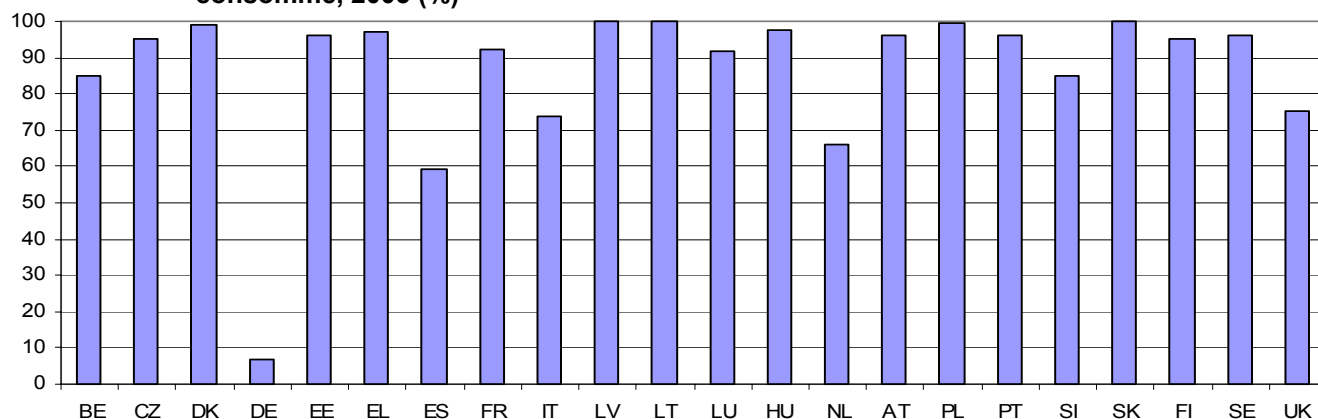
Dans l'ensemble, il convient de noter que ce n'est pas parce qu'il existe un nombre élevé de distributeurs et un nombre relativement important d'entreprises qui détiennent au moins 5% de la quantité totale distribuée sur le marché national qu'il existe un certain niveau de concurrence dans le pays. Le marché du gaz peut être divisé entre plusieurs distributeurs régionaux sans que le consommateur ait le choix du fournisseur. Comme mentionné en introduction, la concurrence ne pourra commencer que lorsque le réseau de distribution de gaz sera totalement indépendant du fournisseur de gaz.

Tableau 5: Distribution: nombre de fournisseurs de gaz aux clients finaux, 2003

	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	LV	LT
Nombre total de fournisseurs	27	14	4	701	14	1	43	31	:	412	1	7
Fournisseurs détenant une part d'au moins 5% du volume total	3	7	4	1	1	1	3	2	:	5	1	3
	LU	HU	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	
Nombre total de fournisseurs	6	14	24	29	40	10	14	1	27	7	23	
Fournisseurs détenant une part d'au moins 5% du volume total	3	7	4	3	7	4	2	1	1	5	5	

Source: Eurostat.

Graphique 1: Part de marché agrégée des fournisseurs vendant au moins 5% du volume total de gaz consommé, 2003 (%)



Source: Eurostat.

Étroitement lié à l'information présentée à la page précédente, le graphique 1 montre la part de marché cumulée des sociétés principales, c'est-à-dire les sociétés qui détiennent au moins 5% du marché national du gaz.

L'exemple suivant vise à faciliter la compréhension. En 2003, l'Italie a enregistré 412 distributeurs de gaz, dont 5 disposaient d'une part de marché supérieure à 5% (voir tableau 5). L'ensemble de ces 5 distributeurs principaux de gaz assuraient 74% de la quantité totale distribuée sur le marché italien. Les 407 autres se partageaient dès lors les 26% restants.

En Espagne, les 3 principaux distributeurs de gaz détenaient une part de 59%. Les 41% restants étaient répartis entre les 40 entreprises restantes. Une situation similaire a été observée aux Pays-Bas, où la part cumulée des quatre principales entreprises s'élevait à 66%. Les 20 distributeurs de taille plus modeste assuraient 34% du volume total distribué aux Pays-Bas en 2003.

Au Royaume-Uni, 18 entreprises de taille plus modeste ont fourni 25% du gaz, tandis qu'en Belgique, 24 entreprises ont fourni 15% du gaz national.

Une situation particulière se présente en Allemagne où 701 distributeurs de gaz étaient enregistrés, servant souvent des marchés locaux ou régionaux. Une seule entreprise détient une part de marché supérieure à 5%, ayant distribué 7% du volume total de gaz consommé.

Tableau 6: Changement de fournisseur – 2003

	Clients résidentiels		Clients non résidentiels	
	% de clients	Volume en TJ	% de clients	Volume en TJ
CZ	0	0	0	0
EL	0	0	0	0
FR	0	0	15	90 000
LT	:	:	0	0
LU	0	0	:	:
AT	0,9	438	0,3	21 919
SI	:	:	0	0
SE	:	:	0	0
UK	15	208 432	:	:

Source: Eurostat.

Dans tous les autres pays pour lesquels des données sont disponibles, le « poids » des entreprises détenant au moins une part de marché de 5% était supérieur à 90%.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que le terme « entreprises de taille plus modeste » est assez relatif. En fonction du volume total distribué, les entreprises de taille plus modeste peuvent distribuer des quantités considérables de gaz. Il a été dit qu'en 2003, 20 distributeurs de gaz néerlandais assuraient 34% de la quantité totale distribuée dans ce pays. Si l'on considère que le marché néerlandais représente 3 278 168 TJ, chacune de ces 20 entreprises a distribué une moyenne de 55 729 TJ. Sur le marché italien, 407 sociétés distribuent 26% du gaz italien (soit 753 143 TJ). Chacune de ces sociétés assure dès lors la distribution d'une quantité de 1851 TJ. Ceci illustre la situation extrêmement individuelle des distributeurs dans les divers pays.

Pour de nombreux États membres, aucune information cohérente n'est disponible sur les changements effectifs de fournisseur opéré par les clients finaux. Excepté les pays où la libéralisation complète du marché du gaz est effective (voir tableau 1 de la page de couverture), l'ouverture du marché reste, dans de nombreux pays, réservée aux clients non résidentiels.

Au Royaume-Uni, 15% de l'ensemble des clients résidentiels ont changé de distributeur de gaz en 2003, soit un volume de gaz de près de 210 000 TJ.

En France, 15% de l'ensemble des clients non résidentiels ont décidé de changer de fournisseur de gaz. En conséquence, un équivalent de 90 000 TJ de gaz a été fourni par une entreprise différente de l'année précédente.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Codes pays

UE: Union européenne à 25 États membres (UE-25): Belgique (BE), République tchèque (CZ), Danemark (DK), Allemagne (DE), Estonie (EE), Grèce (EL), Espagne (ES), France (FR), Irlande (IE), Italie (IT), Chypre (CY), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Luxembourg (LU), Hongrie (HU), Malte (MT), Pays-Bas (NL), Autriche (AT), Pologne (PL), Portugal (PT), Slovénie (SI), Slovaquie (SK), Finlande (FI), Suède (SE) et Royaume-Uni (UK).

UE-15: Union européenne avant l'élargissement de mai 2004: BE, DK, DE, EL, ES, FR, IE, IT, LU, NL, AT, PT, FI, SE et UK.

Symboles et abréviations

«:» non disponible ou confidentiel

«-» néant ou non applicable

TJ: térajoule, ou un joule $\times 10^{12}$

PJ: pétajoule, ou un joule $\times 10^{15}$

PCS: pouvoir calorifique supérieur

Définitions

Gaz naturel: est constitué de gaz présents dans des gisements souterrains, sous forme liquide ou gazeuse. Il peut s'agir aussi bien de gaz «non associés», provenant de gisements qui produisent uniquement des hydrocarbures sous forme gazeuse, que de gaz «associés» obtenus en même temps que le pétrole brut ou de méthane récupéré dans les mines de charbon (grisou).

GNL (gaz naturel liquéfié): gaz naturel refroidi à une température d'environ -160°C sous pression atmosphérique qui se condense en une forme liquide appelée GNL. Le GNL est inodore, incolore, non corrosif et non toxique.

Importations et exportations: les quantités de gaz sont considérées comme importées ou exportées lorsqu'elles ont traversé les frontières politiques d'un pays, qu'elles aient été soumises ou non à des formalités de dédouanement.

Sources des données

Les chiffres utilisés dans la présente publication (à l'exception du tableau 1 de la page de couverture) proviennent d'une enquête lancée par Eurostat sous la forme d'un questionnaire et est le reflet des données disponibles au 25 avril 2005.

Ces chiffres ont été collectés sur une base volontaire. L'Irlande n'a fourni aucune information. En outre, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que les données de la présente publication peuvent ne pas correspondre à des données de même nature publiées par d'autres instances nationales et/ou internationales.

Le tableau 1 se base sur des informations provenant de la Direction générale de l'Énergie et des transports et des organismes de contrôle/États membres.

Les données utilisées dans cette publication ne figurent pas dans la base de données statistiques de référence NewCronos d'Eurostat.

Pour en savoir plus:

Les bases de données

(voir page 7, NOTES MÉTHODOLOGIQUES, Sources des données)

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408

Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations précises sur ce réseau de centres d'appui:

www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>

E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int
